



Ecole **Saint Jean-Baptiste**

Rue de Charpieux 69670 Vaugneray
Tél. 04.78.45.81.52
Mail : ecole.jb@sebastiste.com

Collège **Saint Sébastien**

8, rue du Chardonnet 69670 Vaugneray
Tél. 04.78.45.81.56
Mail : coll.st.sebastien.69@wanadoo.fr

TARIFS 2018 - 2019

(Cet imprimé est à conserver par la famille)

1) CONTRIBUTION FAMILIALE MENSUELLE : Contribution familiale sur 10 mois : de septembre à juin. Pour 3 enfants scolarisés à l'école Saint Jean-Baptiste et/ou au collège Saint Sébastien : réduction de 10 % sur les contributions familiales.

Quotient familial	Barèmes mensuels		
	Tarif n°	Ecole	Collège
De 0 à 450	1	18,10 €	33,50 €
De 451 à 550	2	27,00 €	45,50 €
De 551 à 750	3	35,80 €	52,50 €
De 751 à 950	4	40,70 €	58,50 €
De 951 à 1150	5	48,00 €	64,00 €
De 1151 à 1450	6	58,30 €	69,50 €
De 1451 à 1700	7	66,70 €	75,50 €
1701 et plus . . .	8	74,50 €	81,00 €
Contribution solidaire (*)	9	85,90 €	85,90 €

(*) La contribution solidaire a pour finalité d'accueillir des familles en grandes difficultés financières

2) FRAIS FIXES MENSUELS : Frais fixes sur 10 mois de septembre à juin comprenant : les cotisations de l'Enseignement Catholique, l'assurance scolaire, location des casiers du collège, les intervenants et sorties scolaires sans nuitées, les fournitures scolaires selon les niveaux : cahiers, TD, fichiers, carnet de suivi, de liaison...

Maternelle	5,50 €	Primaire	7,20 €	6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}	13,00 €
-------------------	--------	-----------------	--------	--	---------

3) RESTAURATION SCOLAIRE : Une subvention est accordée par la mairie de Vaugneray aux écoliers domiciliés sur la commune. Pour les familles de 3 enfants scolarisés au sein du groupe scolaire, une réduction de 10% par repas sera appliquée, sauf pour les écoliers résidant à Vaugneray et bénéficiant déjà de la réduction communale.

Pour l'école St Jean-Baptiste :

Dans le but d'améliorer notre service périscolaire tout en tenant compte de vos remarques et suggestions, l'inscription et le paiement à la cantine et aux garderies évolueront à la rentrée de septembre. Nous compterons alors :

- 3 tarifs de restauration scolaire : enfant de Vaugneray / enfant de commune extérieure (maternelle ou primaire) / fratrie de commune extérieure de 3 enfants scolarisés au moins à l'école et/ou au collège.
- 2 tarifs de garderie : garderie du matin et soir / garderie + (de 18h à 18h30).

Pour l'école, il n'y aura plus de facturation annuelle. Vous devrez inscrire (ou désinscrire) directement en ligne et procéder au règlement selon les présences de votre(s) enfant(s) dans les délais prévus (non encore connus ce jour). Cela permettra une plus grande souplesse d'inscription et une facturation plus juste selon votre consommation estimée sur l'année. De plus amples informations vous seront communiquées à la fin de l'année scolaire.

Voici les tarifs réduction déduite en fonction des situations :

	Habitant VAUGNERAY <i>Tarif 2017/2018 – le tarif décidé par la commune ne sera connu qu'en septembre 2018.</i>	Habitant AUTRES COMMUNES
Ecole Maternelle	3,80 €	4,86 €
Ecole Primaire	3,80 €	5,90 €
	Demi-pensionnaire (1,2, 3 ou 4 jours)	Occasionnel
Collège	5,90 €	6,50 €

4) GARDERIE ET ETUDE DU SOIR (ECOLE) : Tarif par présence

	Garderie du matin 7h30 – 8h15	Garderie/Etude du soir 16h30 – 18h	Garderie du soir plus 18h – 18h30
Garderie	2,78 €	2,78 €	1,42 €

5) FACTURATION : Courant septembre, vous recevrez un relevé annuel de frais avec un échéancier mensuel détaillé. Des relevés intermédiaires de régularisation seront établis.

Prélèvement automatique : le règlement s'effectue par mensualisation sous forme de 10 prélèvements qui seront effectués le 15 septembre puis le 5 de chaque mois d'octobre à juin.

Nous nous réservons la possibilité de vous facturer les frais induits par des rejets de prélèvement.

6) POLITIQUE TARIFAIRE : L'organisme de Gestion du groupe scolaire (OGEC) porte avec les Chefs d'Etablissement une attention particulière à gérer le budget avec grande rigueur.

Nous menons une politique de réduction des charges par une amélioration de l'organisation interne. Grâce à cela, les tarifs n'augmentent pas en 2018-2019 voire baissent dans certains cas. La mise en place d'une grille de tarifs en fonction du quotient familial permet d'accueillir des familles aux revenus variés.